

COMITÉ DES FINANCES

OBJECTIF : Guider le club financièrement en gérant son budget et ses finances tout en supervisant ses collectes de fonds.

PERSONNEL : Le comité devrait compter de un à quatre membres y compris le président. Les membres devraient posséder quelques notions financières et s'intéresser à la bonne santé matérielle du club.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Planifier et superviser le budget.
- Aider dans la recherche et la recommandation de collectes de fonds.

PLAN D'ACTION : Le comité doit préparer le budget du club, s'assurer que les activités de collectes de fonds seront suffisantes pour couvrir les dépenses prévues du club.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera fait?